L’agriculture française à l’heure des choix

12 janvier 2016

Dans une note du Conseil d’analyse économique de décembre, trois économistes (J.-C. Bureau, L. Fontagné, S. Jean) posent un constat sévère sur les politiques agricoles françaises des dernières décennies, et livrent plusieurs recommandations. Tout en rappelant la nécessité de l’intervention publique dans ce secteur, ils pointent la contradiction entre la mauvaise performance actuelle de l’agriculture française (baisse de l’emploi, revenu faible, dégradation de l’environnement, érosion de la performance commerciale) et le montant élevé des soutiens publics (plus de 10 milliards d’euros par an).

Selon eux, les difficultés de l’agriculture apparaissent clairement dans trois domaines. Premièrement, même si la France a aujourd’hui fait le choix d’une réallocation des aides du premier pilier de la PAC, le versement par unité de surface reste peu pertinent pour atteindre un « objectif social ». En second lieu, d’un point de vue environnemental, les dégradations liées à l’agriculture ont dépassé un point critique (eaux polluées, érosion des sols, déclin de la biodiversité), ce qui pourrait mettre en péril à terme, certains aspects de l’activité agricole. Enfin, sur le plan commercial, la baisse des parts de marché françaises dans les exportations mondiales proviendrait en partie du fait que les marchés émergents n’étaient par les clients historiques de la France. Pour les auteurs, ces contre-performances ne s’expliquent pas seulement par le coût du travail ou une réglementation complexe, mais elles ont des causes multiples : taille des exploitations, manque d’innovation et de formation des agriculteurs, d’organisation des filières, incitations contradictoires de la PAC, mauvais positionnement sur l’export.

Ils concluent sur sept recommandations visant à réorienter les politiques agricoles, aux niveaux français et européen. Ils conseillent notamment de la recentrer sur la préservation du capital naturel ou de privilégier, dans le ciblage des aides, des critères liés aux externalités, en évoluant vers des paiements aux résultats, contractuels et non transférables, et en plafonnant les paiements individuels qui ne rémunèrent pas la production d’un bien public. En matière d’exportation, ils considèrent qu’il serait plus efficace de valoriser la qualité des produits (en particulier sanitaire) plutôt que les labels et appellations d’origine, peu lisibles à l’international.

Marion Duval, Alexandre Martin, Centre d’études et de prospective

Source : Conseil d’analyse économique